

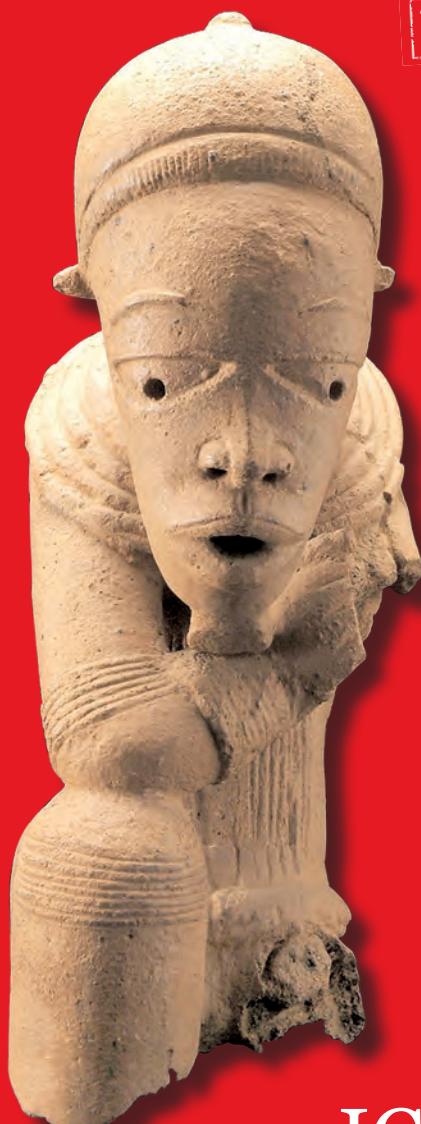


Red List  
Liste Rouge  
ICOM



L I S T E   R O U G E  
D E S   B I E N S  
C U L T U R E L S  
O U E S T - A F R I C A I N S  
E N   P É R I L

URGENCE  
MALI



ICOM conseil  
international  
des musées

# Principales législations et accords protégeant le patrimoine culturel de l'Afrique de l'Ouest (liste non-exhaustive)

## INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

### Convention de La Haye du 14 mai 1954

*pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.*

Ratification : Côte d'Ivoire (1980)

Adhésion : Mali, Nigeria (1961) – Burkina Faso (1969) – Niger (1976)

Sénégal (1987) – Bénin (2012)

### Premier protocole (14 mai 1954)

Adhésion : Mali, Nigeria (1961) – Niger (1976)

Burkina Faso, Sénégal (1987) – Bénin (2012)

### Deuxième protocole (26 mars 1999)

Ratification : Nigeria (2005)

Adhésion : Niger (2006) – Bénin, Mali (2012)

### Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970

*concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation, et le transfert de propriété illicites des biens culturels.*

Ratification : Niger, Nigeria (1972) – Sénégal (1984)

Burkina Faso, Mali (1987) – Côte d'Ivoire (1990)

### Convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972

*concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.*

Ratification : Nigeria (1974) – Sénégal (1976) – Côte d'Ivoire (1981)

Bénin (1982) – Burkina Faso (1987) – Guinée-Bissau (2006)

Acceptation : Niger (1974) – Mali (1977) – Togo (1998)

### Convention d'UNIDROIT du 24 juin 1995

*sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.*

Ratification : Burkina Faso, Côte d'Ivoire (1995) – Sénégal (1996)

Adhésion : Nigeria (2005)

### Convention de l'UNESCO du 2 novembre 2001

*sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.*

Ratification : Nigeria (2005) – Bénin (2011) – Togo (2013)

## LÉGISLATIONS NATIONALES

### BÉNIN

Ordonnance N° 35/PR/MENJS relative à la protection des biens culturels (1 juin 1968).

Art. 10 de la Constitution du 11 décembre 1990.

Loi N° 91-006 portant charte culturelle en République du Bénin (25 février 1991).

Loi N° 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin (17 août 2007).

### BURKINA FASO

Décret N° 2007-816/PRES promulguant la loi N° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso (3 décembre 2007).

### CÔTE D'IVOIRE

Loi N° 87-806 portant protection du patrimoine culturel (28 juillet 1987).

Art. 7 de la Constitution du 23 juillet 2000.

### GUINÉE-BISSAU

Art. 17 alinéa 1 de la Constitution du 16 mai 1984.

### MALI

Décret N° 203/PG-RM instituant une Commission Nationale de Sauvegarde du patrimoine culturel (13 août 1985).

Décret N° 275/PG-RM portant réglementation des fouilles archéologiques (4 novembre 1985).

Loi N° 86-61/AN-RM relative à la profession de négociant en biens culturels (26 juillet 1986).

Décret N° 299/PG-RM relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels (19 septembre 1986).

Art. 70 de la Constitution du 27 février 1992.

Arrêté interministériel N° 94-7968/MCC-MAT portant réglementation de la profession de négociant de biens culturels, de la prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels (18 juillet 1994).

Arrêté N° 96-1591/MCC-SG abrogeant et remplaçant l'arrêté N° 0003/MSAC-DNAC du 12 janvier 1989 portant création et fonctionnement des Commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel (14 octobre 1996).

Loi N° 10-061 portant modification de la Loi N° 85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la promotion du patrimoine culturel national (30 décembre 2010).

### NIGER

Loi N° 97-002 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national (30 juin 1997)

et Décret N° 97-407/PRN/MCC/MESRT/IA fixant ses modalités d'application (10 novembre 1997).

Art. 82 de la Constitution du 18 juillet 1999, révisée le 13 mai 2004.

### NIGERIA

Décret N° 77 sur la Commission nationale pour les monuments et les musées (28 septembre 1979).

Art. 60b de la Constitution du 29 mai 1999.

### SÉNÉGAL

Loi N° 71-12 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes (25 janvier 1971).

Décret N° 73-746 portant application de la loi N° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes (8 août 1973).

### TOGO

Loi N° 90-24 relative à la protection du patrimoine culturel national (23 novembre 1990).

Art. 40 de la Constitution du 12 septembre 1992, révisée en décembre 2000.

Décret N° 2010-173/PR relatif à la commission nationale du patrimoine culturel (15 décembre 2010).

## ACCORD BILATÉRAL

Mali/États-Unis (1997, 2012).

# **LISTE ROUGE**

## **DES BIENS CULTURELS OUEST-AFRICAINS EN PÉRIL**

### **ET URGENCE MALI**

#### **Pourquoi une Liste rouge ?**

L'Afrique de l'Ouest a subi, au cours de son histoire, de lourdes pertes de son patrimoine culturel. L'ICOM, grâce au soutien du Département fédéral de l'intérieur de la Confédération suisse, de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ainsi que du Département d'État des États-Unis, publie la *Liste rouge des biens culturels ouest-africains en péril*. Ces derniers, bien que protégés par les différentes législations nationales et accords internationaux, risquent d'être commercialisés sur le marché illicite de l'art et des antiquités.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessite le renforcement et la mise en application d'instruments juridiques ainsi que l'utilisation d'outils pratiques.

Le but de la Liste ouest-africaine, préparée en étroite collaboration avec une équipe d'experts nationaux et internationaux, est de garantir aux générations futures l'accès à ce précieux patrimoine.

#### **Protéger le patrimoine culturel**

Musées, maisons de vente, marchands d'art et collectionneurs sont exhortés à ne pas faire l'acquisition d'objets semblables à ceux présentés dans la Liste, sans avoir vérifié au préalable, et de façon minutieuse, leur provenance ainsi que la documentation légale correspondante. Tout bien culturel susceptible de provenir de cette région doit faire l'objet d'une attention particulière et de mesures de précaution avant toute éventuelle transaction.

Nous tenons enfin à rappeler que l'ICOM ne fournit aucun certificat d'origine ou d'authenticité. Seules les autorités nationales sont habilitées à délivrer tout type de document relatif à l'exportation et l'importation de biens culturels.

#### **Si vous soupçonnez qu'un bien culturel provenant d'Afrique de l'Ouest a été volé, pillé ou exporté illicitement, veuillez contacter :**

**Conseil international des musées (ICOM)**  
22, rue de Palestro - 75002 Paris - France  
Tél. : +33 1 47 34 05 00 - Fax : +33 1 43 06 78 62  
Courriel : [illicit-traffic@icom.museum](mailto:illicit-traffic@icom.museum)

#### **REMARQUE IMPORTANTE**

#### **Une Liste rouge n'est PAS une liste d'objets volés.**

Les biens culturels présentés sont des objets inventoriés au sein de collections d'institutions reconnues. Ils servent à illustrer les catégories de biens culturels les plus exposés au trafic illicite.

L'ICOM souhaite remercier toutes les institutions et personnes qui ont fourni les photographies présentées.

# LISTE ROUGE / AFRIQUE DE L'OUEST

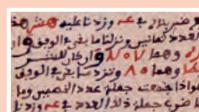
## URGENCE MALI

### Écrits

XII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

**Stèles (XII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)** : plaques de pierre (marbre, grès) avec écrits en arabe. [1]

**Manuscrits (XIII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)** : parchemin, papier. Originaires de Tombouctou, Djenné, Gao, Kayes, Ségou. Majoritairement écrits en arabe. Feuilles indépendantes ou livres entiers, parfois reliés de cuir, avec ou sans enluminures. [2–3]



1. Stèle funéraire en marbre blanc, Nécropole de Sané (région de Gao), XII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 88 x 44 cm. © Musée national du Mali

2. Manuscrit en parchemin, Tombouctou, XIII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 26,5 x 41 cm. © Musée national du Mali

3. Livres en papier à couvertures en cuir, Tombouctou, XIII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 22 x 18 cm. © Musée national du Mali

### Sculptures

XI<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Statues et statuettes en terre cuite. Culture Tellem/Pré-Dogon ou des vallées du Niger.

**XI<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.** : d'aspect géométrique, corps allongé, épaules carrées, seins pointus, ventre sculpté et/ou incisé, bras et jambes longilignes et parallèles. Hauteur : 30-50 cm. [4–5]

**XII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.** : anthropomorphes, pouvant avoir des yeux en amande, cils incisés, paupières avec gravures concentriques, nez et cou allongés. Figurines au corps longiligne, assises ou debout. Corps lissés ou recouverts de pastilles rondes, ou de motifs en serpent. Dimensions : 10-60 x 10-40 cm. [6–7–8]



4. Statuette en terre cuite, Djenné (vallée du Niger), XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 37 cm. © Musée national du Mali

5. Statuette anthropomorphe féminine en terre cuite, de style Bankoni, zone de Bougouni, XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 48 cm. © Musée national du Mali

6. Statuette en terre cuite couverte de boutons, Djenné-Djeno (vallée du Niger), XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 17 cm. © Musée national du Mali

7. Statue en terre cuite, Djenné (vallée du Niger), XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 27 cm. © Musée national du Mali

8. Statuette à figure animale en terre cuite, cercle de Ténenkou (delta intérieur du Niger), XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 38,5 cm. © Musée national du Mali

### Objets divers

VIII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

**Bijoux (VIII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)** : métal (cuivre, laiton, bronze, fer, argent), copal, corail, pierres (granit, quartz), coquillages, verre. Sculptés et/ou tressés. Perles colorées, rondes ou ovales, souvent percées, parfois en forme de coquillage ou décorées de motifs humains, floraux, géométriques. [9]

9. Divers pendants et une bague en bronze, delta intérieur du Niger, VIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. © Musée national du Mali



# LISTE ROUGE / AFRIQUE DE L'OUEST

**Pieds de lit et appuis-nuque Tellem (X<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)** : terre cuite, bois. Petites colonnes au col concave. Tablettes concaves, rectangulaires ou carrées. Souvent décorées d'incisions, de hachures entrecroisées et/ou de bandes parallèles. Dimensions : 10 x 20 cm. [10–11]

10. Pied de lit en terre cuite, zone lacustre, X<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 34,5 x 25 cm.

© Musée national du Mali

11. Appui-nuque Tellem en bois, grottes de Sangha (pays Dogon), XI<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 10,5 x 19,5 cm.

© Musée national du Mali



## Récipients

VIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Terre cuite. Notamment de la vallée du Niger. Sphériques, parfois ornés de motifs géométriques ou animaliers. Jarres et petits vases aux décors incisés. Possibles traces de peinture. Dimensions : 35-120 x Ø 24 cm. [12–13–14–15]

12. Bouteille en terre cuite, delta intérieur du Niger, VIII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 34 cm.

© Musée national du Mali

13. Gobelet carené, région de Mema, IX<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

© Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

14. Vase en terre cuite à motif zoomorphe (serpent), Natamatao (Thial - delta intérieur du Niger), ca. XII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 35 cm.

© Musée national du Mali

15. Vase globulaire en terre cuite, surmonté d'une tête anthropomorphe, Banamba-Koulakoro, 46 cm. © Musée national du Mali



## BÉNIN - BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE - GUINÉE BISSAU NIGER - NIGERIA - SÉNÉGAL - TOGO

## Récipients

300 – milieu du XX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Terre cuite. Vases aux formes humaines ou animales ; à la panse ovoïde et décors rappelant une femme enceinte, aux cols étirés et/ou surmontés d'une statuette ou d'une tête. Urnes funéraires de forme phallique. Récipients décorés de motifs géométriques incisés. Dimensions : 10-80 x Ø 10-60 cm. [16–17–18–19–20–21]



16. Récipient en terre cuite, Diorom Boumak, 300 – 1500 ap. J.-C., 20,5 x 0,9 x Ø 28,5 cm.

© Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

17. Urne funéraire en terre cuite surmontée d'une figure humaine, culture Bura, Niger, ca. IV<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 57,15 x 23,5 x 17,78 cm. © Yale University Art Gallery, É.-U.

18. Bol en terre cuite décoré de cercles concentriques et de lignes parallèles, Calabar (État de Cross River), VI<sup>e</sup> – VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Ø 33,5 cm. © National Commission for Museums and Monuments / Old Residency Museum, Nigeria

19. Calice en terre cuite, Sinthiou Bara, IX<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 11,5 x 0,9 x Ø 8 cm.

© Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

20. Vase funéraire en terre cuite au col annelé, panse et socle percés d'un trou, ethnie Ebrié, XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 32 x 16 cm.

© Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire / Alecian Frédéric Djamel

21. Vase funéraire en terre cuite de forme humaine aux anses en forme de bras et socle percé d'un trou, ethnie Akyé, XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 33,5 x 20 cm.

© Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire / Alecian Frédéric Djamel

# LISTE ROUGE / AFRIQUE DE L'OUEST

## Objets sculptés

900 av. J.-C. – début XX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Terre cuite, argile, pierre, métal. Monolithes, plaques, statues et statuettes. Personnages debout ou assis. Possibles traces de patines ou de peintures. Têtes rondes ou ovales, souvent grandes par rapport au reste du corps. Sourcils marqués ; bouches bien dessinées, parfois entrouvertes. Grandes oreilles. Couss annelés. Hommes barbus. Femmes à la chevelure lisse ou sculptée, coiffées de chignons ou de nattes. Bras étendus le long du corps, fléchis ou repliés sur la poitrine. Seins tombants. Corps scarifiés. Nombrils proéminents. Pouvant porter des bijoux ou accessoires, parfois sculptés à même la matière. [22–23–24–25–26–27–28–29–30–31]



22. Tête humaine en terre cuite, culture Nok, Nigeria, ca. 900 – 300 av. J.-C., 21 x 16,5 x 14,6 cm. © Yale University Art Gallery, É.-U.

23. Buste d'homme en terre cuite (fragment), culture Sokoto, Nigeria, 500 av. J.-C. – 200 ap. J.-C., 46,4 x 30,5 x 20,3 cm. © Yale University Art Gallery, É.-U.

24. Buste Owo d'Oba (roi) en terre cuite (fragment), Igbolaja (État d'Ondo), XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., H 25 cm. © National Commission for Museums and Monuments, Nigeria

25. Statuette M'ma en argile aux bras levés et aux yeux allongés, recouverte d'un goudron végétal, ethnies Agni et Akan, XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 35,5 x 19 x 19,5 cm.

© Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire / Aleian Frédéric Djamel

26. Akwanshi (monolithes) en pierre, ethnie Bakor, Ikom (région de Cross River), 200 ap. J.-C., H 113 et H 174 cm. © National Commission for Museums and Monuments, Nigeria



27. Taha (tête sculptée) en latérite, au crâne aplati, nez et bouche en relief, Gohitafla, antérieur au XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 26,5 x Ø 19 cm.

© Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire / Aleian Frédéric Djamel

28. Statue Esie en stéatite, à figure humaine, assise, Igborima (État de Kwara), XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., H 75,5 cm. © National Commission for Museums and Monuments, Nigeria

29. Tête Ife en laiton, Wumunije (État d'Osun), XIV<sup>e</sup> – début XV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., H 24 cm. © National Commission for Museums and Monuments, Nigeria

30. Plaque en laiton représentant un Oba (roi) avec sa suite, culture Edo, Royaume du Bénin - Nigeria, XVI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 43,5 x 41 x 10,7 cm.

© The Trustees of the British Museum, R.U.

31. Tête commémorative d'Oba (roi) en laiton, XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., H 40,5 cm. © National Commission for Museums and Monuments, Nigeria

# LISTE ROUGE / AFRIQUE DE L'OUEST

## Objets divers

20 000 av. J.-C. – XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

**Bijoux et parures :** métaux (cuivre, bronze, argent, or, alliages) ou ivoire. Bracelets de main et de cheville, colliers et poids à peser l'or. Casques et parures pour les cheveux. Pouvant être de forme humaine ou porter des motifs géométriques. [32–33–34–35–36–37]



32. Bracelet en fer, culture Bura, vallée du Niger (Niger), III<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Ø 9,53 cm. © The Metropolitan Museum of Art, É.-U.

33. Torque (collier) en alliage de cuivre, culture Bura, vallée du Niger (Niger), III<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Ø 18,73 cm. © The Metropolitan Museum of Art, É.-U.

34. Pendentif en bronze en forme de visage humain, site d'Igbo Isaiah (Igbo-Ukwu, Nigeria), IX<sup>e</sup> – X<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 7,6 x 4,10 x 5,5 cm. © The Trustees of the British Museum, R.U.

35. Casque en bronze, culture Sénoufo, Tiebissou, antérieur au XVII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 12x19,4 cm. © Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire

36. Bracelet en bronze Yoruba, culture Ogbonni, Ijebu (Nigeria), XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 12,7 x 11 cm. © Yale University Art Gallery, É.-U.

37. Barrette en ivoire à huit dents avec quatre perforations circulaires et une en forme de croix, début XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 8,5 x 4 cm. © Collections du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire / Alecian Frédéric Djamel

**Armes et outils :** terre cuite, bois, os, pierre, fer. Outils de chasse et de pêche et lames de hache (pierres polies) du Néolithique. Pointes de flèches pouvant être denticulées. Dagues en métal. Disques à cordeler parfois décorés d'incisions géométriques. Poules en bois triangulaires, surmontées d'une tête ou scène sculptée. [38–39–40–41]



38. Hache en os, gisement Néolithique de « Khant » (St. Louis), 5000 – 3000 av. J.-C., 8,1 x 3,7 x 2 cm. © Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

39. Harpon et hameçon en os, gisement Néolithique de « Khant » (St. Louis), 5000 – 3000 av. J.-C., harpon : env. 10 x 1,5 cm ; hameçon : 5 x 3 x 0,8 cm. © Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

40. Disque à cordeler en terre cuite, Aroundou (Tambacounda), X<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 2,4 x Ø 8,6 cm. © Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

41. Eben (épée cérémonielle) en fer, culture Edo, Royaume du Bénin - Nigeria, XIX<sup>e</sup> – mi-XX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 96,52 x 17,78 x 20,32 cm. © Yale University Art Gallery, É.-U.

**Éléments divers :** terre cuite, bois, métal. Clochettes en cuivre, avec ou sans décor. Pilier, portes et autres pièces de mobilier traditionnel. Pipes et autres objets divers en terre cuite, gravés ou modelés. [42–43–44]

42. Clochette en métal cuivreux, Sinthiou Bara, IX<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 6,3 x 0,8 x Ø 5,4 cm.

© Laboratoire de Préhistoire-Protohistoire de l'IFAN/UCAD, Sénégal

43. Agba (tabouret cérémoniel) pour Oba (roi) en bois avec punaises en métal, culture Edo, Royaume du Bénin - Nigeria, XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 36,8 x 63,5 x 34,3 cm. © The Metropolitan Museum of Art, É.-U.

44. Porte traditionnelle en bois, village de Barsologo (Moaga), milieu du XX<sup>e</sup> s. ap. J.-C., 124 x 83,5 cm.

© Musée National du Burkina Faso



# L'ICOM ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Conseil international des musées (ICOM), créé en 1946 pour représenter les musées et les professionnels des musées à travers le monde, a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, matériel et immatériel. Avec un réseau unique de plus de 40 000 membres répartis dans 138 pays et territoires (2018), l'ICOM est actif dans de nombreux domaines liés aux musées et au patrimoine.

L'ICOM entretient des relations formelles avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et bénéficie d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), notamment à titre d'expert du trafic illicite des biens culturels. C'est afin de mener à bien certaines de ses missions de service public international que l'ICOM collabore avec des organisations comme INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

La protection du patrimoine en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé est aussi au cœur des préoccupations de l'ICOM. Ce travail est réalisé en partie grâce à son Comité pour la gestion des risques en cas de catastrophes (DRMC) ainsi que par la forte implication de l'ICOM auprès du Comité international du Bouclier bleu. À travers ses nombreux programmes, l'ICOM a la possibilité de mobiliser des experts du monde entier dans le domaine du patrimoine culturel.

En 2013, l'ICOM a créé le premier Observatoire international du trafic illicite des biens culturels afin de renforcer ses actions dans la lutte contre le trafic illicite.

Les Listes rouges ont été conçues pour contrer la commercialisation illégale des biens culturels. L'ICOM remercie les experts et institutions dont le soutien inébranlable contribue grandement au succès des Listes rouges.

Les Listes rouges peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://redlist.icom.museum>

*Avec le généreux soutien de :*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC



Union Économique  
et Monétaire  
Ouest Africaine



U.S. Department of State  
Bureau of Educational and Cultural Affairs  
Washington, D.C.

**ICOM** conseil  
international  
des musées

22, rue de Palestro - 75002 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62

Courriel : [illicit-traffic@icom.museum](mailto:illicit-traffic@icom.museum) - Site Internet : <http://icom.museum>